

### Classes à Horaires Aménagés à Limeil-Brévannes

#### Groupe Scolaire Pasteur

Ecole M.Soulié,  
1 rue Julie-Victoire Daubié  
94450 Limeil-Brévannes  
01 56 86 44 74

Directrice : C.Demir

Ecole Pasteur,  
1,rue Louise du Pierry  
01 56 86 44 70

Directrice : C.Bertrand

#### Collège J.Korczak

Rue Janusz Korczak  
94450 Limeil-Brévannes  
01 45 10 00 50

Principal : Me Gallen

### Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Limeil-Brévannes

23, rue Pasteur  
94450 Limeil-Brévannes  
Cri.limeilbrevannes@gpsea.fr  
01 41 94 31 70  
Directrice : L.Navallon

## Classes à Horaires Aménagés

**La Classe à Horaires Aménagés (CHA)** : projet artistique fédérateur, porteur de valeurs de respect, entraide, et d'ouverture artistique et culturelle.

Un dispositif gratuit, sur le temps scolaire, qui est le fruit d'un partenariat étroit entre les établissements scolaires et l'établissement d'enseignement artistique.

L'Inspection Académique du Val de Marne et l'Etablissement Public Territorial du Grand Paris Sud Est Avenir ont la volonté conjointe d'être acteurs de la réussite éducative et de l'émancipation citoyenne pour chaque enfant.

Ces dispositifs ne sont pas dérogoires à la carte scolaire.



## **GROUPE SCOLAIRE PASTEUR**

### **(écoles élémentaires Soulié/Pasteur) :**

Classe à Horaires Aménagés Musique (C.H.A.M)

- A partir du niveau du CP, les enfants ont une initiation à la musique et au chant à raison de 1H par semaine
- Les élèves des classes CHAM (à partir du CE1) sont inscrits au conservatoire, peuvent participer aux orchestres et ateliers en dehors du temps scolaire et obéissent au règlement Intérieur des Usagers.
- Les cours ont lieu en partie au sein de l'école, majoritairement dans les locaux du conservatoire
- Un instrument leur est confié
- Gratuité du dispositif
- L'accès à la C.H.A.M se fait sur la base de la motivation de l'enfant à la suite d'un dépôt de candidature examiné par une commission.

### **Les cours sont répartis de la manière suivante :**

- CE1 : Deux heures hebdomadaires
- 1 heure de chant choral
- 1 heure d'invention et initiation à la musique

### **CE2-CM1-CM2 : trois heures hebdomadaires**

- 1 heure de chant choral
- 1 heure d'apprentissage instrumental en petit groupe (saxophone, trompette, percussions, batterie, trombone, violon)
- 1 heure de pratique instrumentale collective

## **COLLEGE J.KORCZAK :**

### **1. CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS « ARTS DU SPECTACLE »**

Dès la classe de 6eme, les élèves du collège J. Korczak sont inscrits dans un dispositif d'initiation à la pratique artistique.

A raison de **2 heures hebdomadaires**, incluses dans leur emploi du **temps scolaire**, ils auront l'occasion de danser, s'initier au jeu théâtral, aux percussions corporelles et instrumentales, de chanter et composer leurs chansons, d'apprendre à jouer d'un instrument.

Par un système de « menus » établis et proposés aux élèves de 6eme, ceux-ci expérimentent par période (trimestre ou semestre) :

- danse + théâtre
- ou
- percussions + chant
- ou
- Théâtre + Chant
- ou
- Jeu instrumental (vents et percussions)

Les combinaisons sont multiples et changent à chaque période.

Les ateliers ont lieu au collège et dans le gymnase Guimier pour la danse.

Cette année de 6eme a également pour objectif de permettre aux élèves de décider s'ils souhaitent développer, à partir de la 5eme, leur apprentissage artistique.

### **A partir de la classe de 5eme : Classe à Horaires Aménagés « Arts du spectacle »**

Sur la base de la motivation de l'élève, un groupe classe de 5eme (2020-21) est constitué pour un apprentissage artistique sur le temps scolaire avec un emploi du temps aménagé.

Les candidatures sont examinées lors d'une commission composée de la direction des établissements, du/de la représentant(e) de l'Inspection Académique et du corps professoral.

### **Un enseignement artistique mené par les équipes du collège et du conservatoire de Limeil-Brévannes :**

- Danse (1,5h/semaine)
- Théâtre (1,5h/semaine)
- Chant (1,5h/semaine)
- Education Musicale (1h/semaine)

Des ateliers complémentaires pourront tout au long de l'année s'inscrire dans le parcours (danse urbaine, composition, enregistrements...), les élèves de la C.H.A sont inscrits au conservatoire et ont accès aux ateliers et ensembles.

### **Gratuité du dispositif**

Le professeur d'Education Musicale pour l'Education nationale et le coordonnateur pédagogique sont les référents de la C.H.A auprès des directions des établissements.

### **2- LE MARCHING BAND (orchestre formé d'instruments à vents et percussifs) : une autre proposition, en alternative à la C.H.A Arts du Spectacle**

Initié en classe de 6eme (2h hebdomadaires sur le temps scolaire pour un groupe de 20/21 élèves), ce « Marching band » continue à partir de la 5eme, sur le temps péri-scolaire (pause méridienne).

- Formation d'un orchestre (élèves musiciens issus de l'orchestre de 6eme)
- 2 X 1h / semaine sur le temps du déjeuner
- Pratique d'un instrument (saxophone, trompette, trombone, percussions)
- Ouvert à tous les élèves souhaitant pratiquer un instrument à vents ou percussif (y compris les 4eme et 3eme)
- Engagement à l'année et état d'esprit général respectueux
- Gratuité et prêt d'un instrument (sous réserve d'assurance)